



Images à louer

**Appel à candidature pour la Collection 6
Novembre 2010**

Images à Louer lance un appel à candidature pour sa prochaine collection qui sera exposée du **15 au 30 novembre 2010** à la **galerie 59 Rivoli**, pendant le mois de la Photographie à Paris.

Nous invitons tout artiste souhaitant exposer son travail sur la thématique

**-DES-ORDRES-
-DES-ORDRES-**

**Pour participer, télécharger le règlement sur le site
www.imagesalouer.org**

Règlement et composition du dossier

Melophage-imagesalouer
4 rue André Messager
75018 Paris
0033 (0)1 42 62 12 70
imagesalouer@melophage.com
www.imagesalouer.org



melophage.com



F7aap

MAIRIE DE PARIS



**Ce dossier doit être envoyé complet impérativement avant le 11 septembre 2010.
Tout dossier incomplet ne sera pas retenu (Merci d'écrire en lettres majuscules)**

Article 1 : Conditions de participation

L'appel à candidature est ouvert à tout artiste amateur ou professionnel, utilisant le support photographique. Cet appel est réservé aux personnes âgées de plus de 18 ans.

Article 2 : Les dates & le lieu

L'exposition se déroulera au 59 rue de Rivoli 75001 Paris

Les dossiers devront être envoyés à l'association Melophage, **4 rue André Messager 75018**.
Les dossiers seront soumis à une commission, composée de membres de l'association et de gens de l'image.
Le comité de sélection annoncera par mail la liste des artistes sélectionnés le **15 septembre 2010**.

Installation de l'exposition le 15 novembre 2010.
Vernissage le 18 novembre 2010 à partir de 18h00.
Décrochage de l'exposition le 30 novembre 2010.

Article 3 : Constitution du dossier de participation

NOM :
PRENOM :
ADRESSE :

PAYS :
RAISON SOCIALE:
TELEPHONE :
MAIL :
SITE WEB :

Pièces à fournir

- Une sélection de 8 à 15 images représentative du travail présentée à la fois sous forme de tirages 13 x 18 cm et d'un CD avec les images au format tiff 10X15cm en 300 dpi et jpg 800x600px en 72 dpi
- Un court texte de présentation de la série proposée,
- Un curriculum vitae,
- Une biographie,
- Le règlement signé,
- Un chèque de 10€ pour le traitement du dossier à l'ordre de Melophage
- Une enveloppe pré-timbrée avec vos noms et adresse postale

Article 4 : Conditions d'exposition et de diffusion

Dans un but de promotion de l'exposition, les auteurs accordent à Images à Louer le droit de diffuser des extraits de leurs projets sans contrepartie financière pour les producteurs comme pour les auteurs.
sur les supports suivant : presse, internet, objet dérivé, catalogue et tout support connu et inconnu à ce jour.
Melophage est une démarche associative. Ainsi, tout participant sélectionné devient membre adhérent de l'association et s'engage à :

- contribuer à la préparation et aux différentes tâches nécessaires au bon fonctionnement de l'exposition.
- assurer l'accrochage et le décrochage de ses oeuvres.
- participer à l'élaboration d'une oeuvre collective en grand format.

Les tirages photographiques, cadres et autres modes de présentation sont à la charge des auteurs. Toutefois des outils de production (scanner, station graphique, atelier de contre-collage, emballage,stockage...), seront proposés aux candidats sélectionnés de manière à réduire les coûts de production.

Article 5 : Le site internet

L'association Melophage met à disposition une plateforme internet permettant de promouvoir l'identité visuelle de l'artiste. Le site www.imagesalouer.org permet aux artistes de publier leurs oeuvres.

Article 6 : Conditions entre vous & l'association

Le prix des oeuvres, fixé librement par chaque participant, doit être validé au préalable par l'association. Une convention entre l'auteur et le diffuseur «Melophage» sera mise en place automatiquement.

Il est demandé aux auteurs de respecter les critères qui suivent :

- Le nombre d'exemplaires dédié à ce projet devra être déterminé auparavant.
- Ne proposer que des tirages donnant une garantie de conservation.
- Etre l'auteur et détenir tous les droits à l'image pour diffuser son oeuvre.

Article 7 : Annulation de l'événement

Dans l'éventualité d'une annulation de l'évènement, les organisateurs ne pourront être tenus pour responsables . Aucune contrepartie financière ou indemnité ne pourra être reversée ou réclamée.

Article 8 :

La participation à cet événement implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Mention manuscrite à recopier :

Je, soussigné (Nom, Prénom), déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les clauses,

Fait à (Ville, Pays),

la (date)

Signature